

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 07/10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Octobre 2025

N° 38-2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :
1Pour :
8Contre :
0Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Seize Octobre à 18 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P
STEHLE C,

Absent excusé : MINAZZO D procuration à THEULE JC.

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : ETUDE DE FAISABILITE GELLONE 2050
CENTRE D'INTERPRETATION - PLAN DE FINANCEMENT 1ERE TRANCHE

Dans le cadre du projet "Gellone 2050", qui a pour objectif de proposer un parcours immersif de découverte architecturale et historique au sein de l'ancienne abbaye de Gellone, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert prévoit la création d'un centre d'interprétation du patrimoine, basé sur le réaménagement et l'extension de l'actuel musée de l'abbaye. Le coût total de l'étude préalable à ce projet s'élève à 117 200 euros hors taxes, comprenant une étude de faisabilité (tranche ferme) et une étude de programmation (tranche optionnelle).

Pour s'adapter aux contraintes budgétaires de la commune et de ses partenaires, le calendrier de l'opération a été révisé. L'étude de faisabilité, d'un montant de 74 663 euros HT, est programmée pour l'exercice budgétaire 2025, tandis que l'étude de programmation, d'un montant de 42 537 euros HT, est reportée à l'exercice 2026.

Monsieur le maire présente donc le plan de financement pour la tranche ferme de l'opération relative à l'étude de faisabilité :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etude de faisabilité	74 663.00 €	100%	Etat - DRAC	12 000.00 €	16.07%
			CCVH -fonds de concours	31 331.50 €	41.96%
			Commune	31 331.50 €	41.96%
			PART FINANCEURS notifiée	12 000.00 €	16,07%
			PART FINANCEURS prévisionnelle	31 331.50 €	41,96%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	31 331.50 €	41.96%
TOTAL HT	74 663.00 €	100%	TOTAL HT	74 663.00 €	100%

Le conseil entendu l'expose du Maire valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise M le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.




Le / La secrétaire de séance,

